



ALASKA

Katmai et ses 2000 ours: Voyage insolite en Alaska



Randonnée



À partir de 4 780 €
[vol inclus]



Durée 14 jours



Niveau Facile



Descriptif :

Un voyage où la nature est au cœur de l'action !

Bienvenue en Alaska, terre d'aventure par définition, où chaque toundra, glacier et montagne n'attend que vous! Au cœur de ce voyage hors des sentiers battus que nous vous avons préparé se trouve Katmai, sanctuaire des ours grizzlys. En juillet et septembre, les 2000 ours qui peuplent le parc se laissent observer pendant leur fabuleuse pêche au saumon.

Ce voyage débutera à Anchorage, ville entre ciel et mer, avant de s'aventurer hors des sentiers battus à Girdwood, où les montagnes Chugach offrent des opportunités uniques de randonnées. À Seward, les fjords et les glaciers révèlent des panoramas à couper le souffle, et le parc national de Kenai promet de magnifiques moments. Vous passerez également par Homer, perle de la péninsule de Kenai.

Vous avez également la possibilité de choisir des hébergements insolites sur certaines étapes afin de compléter votre expérience en Alaska.



Les points forts :

- **Une étape unique à Katmai, un des parcs les plus reculés**
- **La possibilité de séjourner dans des hébergements insolites**
- **Un trajet inoubliable en hydravion**

€ Budget

Budget :

Base 2 voyageurs:

à partir de 4 780€ par personne

Le prix comprend :

- Les vols Paris - Anchorage, franchise 1 bagage en soute par personne et taxes aériennes incluses
- Les vols en hydravion Homer - Katmai et Katmai - Anchorage
- 8 jours de location d'un véhicule de tourisme cat. A (VW Polo ou similaire), kilométrage illimité, assurance CDW incluse - préciser obligatoirement le nom du conducteur principal à la réservation
- 12 nuits en hôtel en chambre double et petits-déjeuners
- Une sortie en kayak
- Une croisière dans le parc national de Kenai
- Un carnet de voyage numérique sur l'application Altaï Mon Roadbook avec suggestions de randonnées et de visites personnalisées
- Assistance téléphonique disponible 24h/24 - 7j/7

Le prix ne comprend pas :

- Contribution carbone volontaire pour un voyage Alaska/Canada : 10 € par personne
- Les excursions /activités optionnelles que vous souhaiteriez éventuellement ajouter

A payer sur place :

- Les repas (déjeuners : 20-40 €/pers ; dîners : 30-60 €/pers)
- Le carburant et les assurances optionnelles du véhicule (NB : le conducteur principal doit présenter une carte bancaire avec mention « crédit » et non « débit », à son nom, sans quoi le véhicule ne pourra lui être confié)
- Les excursions/activités optionnelles que vous n'auriez pas réservé à l'avance
- Les frais de stationnement
- Les frais en cas de prise du véhicule et/ou restitution en dehors des heures d'ouvertures

Options :

- Location de vélos électriques à Anchorage
45€ pour 3 heures

Départs de province

Les prix ci-dessus sont calculés au départ de Paris (si le vol est inclus), sont soumis à disponibilité au moment de votre réservation, et sont susceptibles d'augmenter au fur et à mesure que le départ se rapproche.

Des départs d'autres villes sont possibles. Pour plus d'informations, nous consulter par mail ou par téléphone au **04 81 68 56 00**.

Assurances au choix

- Assurance multirisque : 4,3 % du voyage par personne
- Assurance multirisque avec extension épidémie : 5,1 % du voyage par personne
- Assurance premium (valable pour tout voyage dont le montant dépasse 8000€/pers.) : 5 % du voyage par personne
- Assurance multirisque premium avec extension épidémie (valable pour tout voyage dont le montant dépasse 8000€/pers.) : 6,1 % du voyage par personne

Jour par jour :

Voyagez sur mesure !

Nous vous proposons un itinéraire que nous avons conçu. Celui-ci est indicatif et modulable. Sans engagement, prenez contact avec l'un de nos conseillers spécialistes. Il se fera un plaisir de composer avec vous l'itinéraire de votre choix, jour par jour dans un devis personnalisé et détaillé.

JOUR 1

📍 France / Anchorage

Arrivée à l'aéroport d'Anchorage. Récupération du véhicule de location et route vers le centre-ville et votre hébergement, où vous vous installez pour deux nuits. Bienvenue en Alaska!

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 2

📍 Anchorage

Débutez votre journée par une visite au musée d'Anchorage pour mieux connaître et comprendre cette ville. Faites ensuite un tour au marché et emportez vos trouvailles sur le sentier côtier de Tony Knowles pour le déjeuner.

A votre retour, faites un petit tour dans le parc d'Earthquake Park avant d'aller dîner. Nous vous conseillons de monter à Flattop Mountain pour profiter des dernières heures de la journée

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 3

📍 Anchorage / Girdwood

Pour la première étape de votre épopée, vous rejoignez Girdwood, charmante communauté nichée au creux des montagnes. Selon votre heure d'arrivée, vous pouvez partir en randonnée sur le sentier Winner Creek ou bien prendre le téléphérique Alyeska pour une superbe vue panoramique.

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 4

📍 Girdwood / Seward

Ce matin, direction le bord de mer. Depuis la route, vous pourrez admirer de magnifiques panoramas côtiers jusqu'à Seward

Installation à votre hébergement puis balade sur le port, détente sur la plage de sable de Lowell Point et coucher de soleil sur la baie de la Resurrection

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 5

📍 Seward - kayak dans la baie de la Resurrection

Partez pour une excursion en kayak à Seward, Lowell Point et Resurrection Bay. Votre chauffeur-guide vous racontera des anecdotes sur Seward pendant que vous vous rendez sur le lieu de la randonnée en kayak. Après un rapide briefing avec vos guides de kayak, vous partez pagayer et verrez peut-être des loutres de mer, des phoques, des aigles et des saumons. Vous pourrez également marcher le long de la Tonsina Creek pour voir un cours d'eau où frayent les saumons. Cette excursion est idéale pour les débutants

En option, de juillet à août, possibilité de partir en kayak sur deux jours avec nuit en bivouac.

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 6

📍 Croisière dans les fjords du Kenai

Aujourd'hui, embarquez sur une croisière consacrée à la faune et aux glaciers. Vous passerez devant des phoques, des baleines et des macareux tout en explorant les forêts tropicales côtières, les glaciers et les îles isolées. Les membres d'équipage expérimentés vous expliqueront comment les conditions météorologiques, les courants océaniques et la géologie créent cet écosystème unique. Déjeuner inclus et servi à bord.

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 7

📍 Seward / Homer

Partez en direction d'Homer en suivant la pittoresque route Sterling. Sur la route, faites une pause à Soldotna, une ville charmante connue pour sa pêche au saumon rouge. Marchez le long de la rivière Kenai et explorez le centre-ville, avant de continuer jusqu'à Homer, à la fin de la route.

Installation à votre hébergement pour trois nuits

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 8

📍 Kachemak Bay State Park

Une journée exceptionnelle vous attend! Embarquez sur un ferry pour accéder au parc d'État de Kachemak Bay. De nombreuses opportunités de randonnée seront possibles dans ce parc sauvage et magnifiquement préservé.

En option, passez une nuit dans un lodge isolé sur la baie de Kachemak pour une expérience authentique

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 9

📍 Homer / Katmai

Vous déposez votre véhicule de location pour prendre un vol vers le parc national de Katmai, un trésor isolé de l'Alaska. Le vol en lui même sera une magnifique expérience! Et pour cause: 1h30 de vol en hydravion avec des vues à couper le souffle sur les glaciers et les sommets enneigés. Ouvrez l'oeil, il peut être possible d'observer la faune sauvage depuis les airs! Arrivée à Brooks Falls et installation pour 3 nuits.

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOURS 10 À 11

📍 Parc national et réserve de Katmai

Katmai, célèbre pour ses ours grizzlys emblématiques, offre une expérience aventureuse incomparable en Alaska. Pendant ces deux jours, les ours seront au centre de votre voyage!

- Rendez-vous à Brooks Camp pour observer les ours pêcher le saumon dans la rivière Brooks.
- Empruntez le sentier de Brooks Falls Trail pour une randonnée immersive dans la toundra
- Partez en kayak sur le Naknek Lake, l'un des plus grands du pays.
- Apprenez-en davantage sur l'éruption du Novarupta et la vallée des 10 000 fumées.

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 12

📍 Katmai / Anchorage


Prenez une nouvelle fois un court vol, cette fois-ci pour rejoindre Anchorage. Dernière soirée en ville

🏠 Hébergement : [Hôtel](#)

JOUR 13

📍 Départ d'Alaska


Dernière matinée en Alaska avant de rentrer en France. Transfert libre jusqu'à l'aéroport et embarquement dans votre vol

 Hébergement : A bord de l'avion

JOUR 14

📍 Arrivée en France

Arrivée en France dans la journée

 En savoir +

Détail du voyage

Nombre de participants

De 2 à 12 participants

Esprit du voyage

Nous vous proposons de partir en autonomie sans encadrement avec un carnet de route numérique sur votre Smartphone (remis avant départ). Vous êtes sous votre propre responsabilité lors du voyage.

A votre rythme, vous vous arrêterez et vous vous baladerez quand bon vous semble.

Téléchargez l'application Altaï Roadbook sur votre Smartphone. Simple d'utilisation, elle vous géolocalise et vous guide en temps réel sur le terrain. Une fois le parcours téléchargé, cette application fonctionne sous le mode avion de votre téléphone (hors ligne). Vous y retrouvez aussi toutes les informations nécessaires au bon déroulement du voyage (les bons d'échange de vos hébergements et/ou transferts, les points d'intérêts à découvrir tout au long de votre randonnée, les informations pratiques...).

Nous vous rappelons que le climat en Alaska est très changeant. Partez donc toujours équipés pour vos randonnées et soyez prudent sur la route

Les vents peuvent être très fréquents et parfois violents. Nous vous invitons à rester vigilants et à vous informer lors de vos déplacements de la situation météorologique.

Pour votre voyage en liberté, 66°Nord trace les itinéraires et se charge de l'organisation. Avec les vols, la location de la voiture et les hébergements réservés à l'avance, vous pourrez aborder votre voyage en toute tranquillité.

Alimentation

Les petits-déjeuners sont compris et pris dans les hébergements. En cas de départ trop matinal de l'hébergement (notamment du fait de vol retour très tôt !), il se peut que l'hébergement ne puisse vous proposer de petit-déjeuner. Les déjeuners et dîners sont libres. Pour les déjeuners vous pouvez choisir de prévoir un pique-nique ou de manger dans un restaurant. Vous en trouverez à proximité des principaux sites touristiques ou dans les villages. La plupart des stations essence font également épicerie et proposent de la restauration rapide. Pour les dîners, certains hébergements disposent d'un restaurant, d'autres préparent des dîners s'ils sont réservés la veille au moins. Dans les villes, des hébergements peuvent ne disposer d'aucune de ces solutions, tant l'offre de restauration alentour est variée.

Hébergement

Nuit en hôtel, chambre double.

Selon les catégories choisies pour votre voyage, sanitaires privatifs ou partagés. Petit-déjeuner n'est pas systématiquement inclus, notamment dans les hébergements type auberge, motel ou "inn".

Options d'hébergement insolite disponible sur demande.

En Alaska, les hébergements ne sont pas très nombreux, et la demande et les prix croissants. Certaines étapes ne comptent parfois que 2 ou 3 options. C'est pour cela que nous ne nous pouvons pas toujours garantir une location en particulier, et que l'itinéraire peut être amené à être modifié selon les disponibilités

Afin de bénéficier du meilleur emplacement par rapport à votre voyage, pensez à réserver tôt!

Déplacement

VOL INTERNATIONAL :

Nous utilisons principalement les vols réguliers comme American Airlines, compagnie nationale qui dessert en direct Paris CDG, Genève et Bruxelles : bonne fiabilité, avions confortables, repas/snack payants, boissons non alcoolisées et thé/café offerts, boissons alcoolisées payantes. Pour tout séjour, nous prévoyons par défaut la franchise bagages suivante par personne :

- un bagage en soute de 23kg max et dimension cumulée largeur + longueur + profondeur de 158 cm max
- un bagage en cabine de 10kg max et dimensions max 55x40x20cm poignées et roues comprises.

VEHICULE DE LOCATION

Permis de conduire : Permis de conduire délivré depuis 12 mois minimum obligatoire. Il devra être montré au moment de la location du véhicule. Age minimum : 21 ans pour un véhicule de catégorie A, B, C, D, F, G, H, J, M, N, et 25 ans pour les catégories E, I, K, L.

Assurance CDW : Les véhicules de location sont assurés au tiers en accord avec la loi. Cette assurance CDW est incluse dans nos prix. Pour tout dommage causé au véhicule, il restera à votre charge la franchise. Elle est à régler sur place.

Pour plus de renseignements, nous consulter.

Super Collision Damage Waiver (SCDW) Assurance complémentaire à acheter sur place, facultative

L'achat de la SCDW baisse le montant de la franchise.

A payer sur place :

- Frais d'abandon, par exemple entre Anchorage et Fairbanks
- Les options:
- L'ajout d'un conducteur supplémentaire
- La souscription, pour la voiture de location, à l'assurance Super CDW
- GPS
- Siège-bébé et enfant
- PAI (personal assistance insurance)
- Jeune conducteur de moins de 25 ans

A noter que l'Alaska est un Etat montagneux et les routes ne permettent pas des vitesses excessives.

Budget & change

La carte de crédit Visa et Mastercard sont acceptées quasiment partout. Vous pouvez l'utiliser pour régler vos achats et vos repas ou retirer de l'argent. Vous pourrez aussi changer des euros.

1 EUR = 1,03 \$USD [janvier 2025]

Pourboires

Aux États-Unis, le service n'est jamais compris dans les prix. Dans les bars, restaurants et tous les endroits où un service vous est fourni, il est attendu que vous laissiez un pourboire compris entre 15 et 20% du montant global. Sachez que beaucoup d'employés dans les métiers de service ne se rémunèrent qu'avec les pourboire (tip). Il serait très mal perçu de ne rien donner, ou de ne pas donner assez. Même lors de paiement par Carte bancaire, vous indiquerez le montant du pourboire que vous souhaitez laisser.

Equipement



Vêtements à prévoir

Pour l'habillement, le système "3 couches" est le meilleur.

Les vêtements les plus rapprochés du corps vous gardent au chaud et laissent facilement échapper la sueur.

Les autres couches conservent la chaleur ou vous préservent des conditions extérieures.

La couche de base

Portée à même la peau, c'est la première isolation que vous aurez. Soignez-la ! Des fibres techniques fines, type carline, capilene ou merinos sont très efficaces, chaudes, souples, confortables et légères. Privilégiez la laine Merinos, aussi efficace en terme de thermicité comme pour sa capacité à ne pas retenir les odeurs ! Ces matières séchent très rapidement.

- Plusieurs T-shirts à manches courtes
- 1 T-shirt à manche longue
- 1 paire de collant

La couche intermédiaire

Elle vous apporte de la chaleur tout en continuant à faire migrer la transpiration vers l'extérieur.

- 1 polaire fine (ou micropolaire)
- 1 veste Softshell ou une minidoudoune, pour un apport thermique supplémentaire et apprécié en Islande comme en montagne
- Quelques paires de chaussettes de marche en laine
- 1 pantalon de randonnée
- 1 short de randonnée
- 1 casquette
- 1 bonnet + 1 bonnet de rechange (ou bandeau)
- 1 paire de gants
- 1 cache-cou type Buff
- 1 paire de lunettes de soleil, indice de protection élevé
- 1 paire de lunettes de soleil de rechange

La couche extérieure

Elle vous coupe du vent et de la neige.

- 1 veste imperméable et respirante (hardshell 2 ou 3 couches) avec une membrane type Gore-Tex, H2No, Dryvent, MP+...
 - 1 sur-pantalon imperméable et respirant, si possible avec une membrane type Gore-Tex, H2No, Dryvent, MP+...
 - 1 paire de chaussures de "trekking" imperméables, confortables, antidérapantes, respirantes, avec une tige montante pour une meilleure tenue du pied
-



Équipement à prévoir

- 1 paire de chaussures de marche basses
- 1 paire de chausson ou crocs pour le soir
- 1 tenue pour le soir
- 1 stick à lèvres et de la crème solaire
- 1 maillot de bain et 1 serviette de bain
- 1 paire de bâtons de marche (utile)
- Des boules Quiès
- Un masque de sommeil (facultatif)
- 1 gourde de 1,5 litres
- Appareil photo et petite paire de jumelles (facultatif)
- Adaptateur pour prise électrique



Bagages

L'ensemble de vos bagages doit être réparti dans 2 sacs :

- Prévoir un sac de voyage souple de 60 litres environ et de 15 kg maximum. Pas de valise rigide car difficile à charger dans les soutes et remorques. Les bagages sont transportés par véhicule.
- Un petit sac à dos (contenance environ 30 litres) pour vos affaires de la journée : pull, T-shirt de rechange, gourde, pique-nique de midi, lunettes, petit matériel, sac poubelle. Ce sac à dos vous accompagnera en bagage cabine dans l'avion. Pensez à y mettre vos affaires de première nécessité au cas où un retard dans l'acheminement de vos bagages surviendrait.

Formalités & santé

Passeport

Passeport en cours de validité, avec une validité dépassant d'au moins un jour votre séjour.

Dès votre inscription, merci de nous communiquer vos coordonnées du passeport que vous emmènerez avec vous (Nom - Prénom - Date de naissance - N° de passeport - Date d'émission et date d'expiration). Nous en avons besoin pour réserver vos vols intérieurs ou faire les demandes pour les entrées dans certains sites. Merci de nous envoyer au plus tôt par mail (scan) ou par courrier (photocopie) la page de votre passeport contenant votre photo.

Pour les Etats-Unis seul est accepté le passeport électronique ou biométrique (lecture à l'horizontale de la page contenant la photo ET SYMBOLE de PUCE ÉLECTRONIQUE sur la couverture (en dessous du mot " PASSEPORT ")).

ATTENTION : Pour les femmes françaises, nous demandons de renseigner le nom de jeune fille pour la réservation des billets d'avion.

ATTENTION : tous les enfants, quel que soit leur âge, doivent disposer d'un passeport individuel. Les enfants inscrits sur le passeport de leurs parents (même si le passeport est à lecture biométrique) devront obtenir un visa.

ARRIVÉE AU CANADA :

Les voyageurs doivent impérativement obtenir avant le départ une autorisation de voyage électronique (A.V.E.) pour entrer au Canada. Il vous faut compléter le formulaire en ligne de manière individuelle (une demande par personne) sur le site <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer-int.asp>. Tapez bien l'adresse

<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer-int.asp> car d'autres sites non officiels existent sur la toile et font payer ce service plus cher. Les frais de 7 CAD sont payables par carte bancaire Visa, Mastercard ou American Express.

L'AVE est accordée en quelques minutes mais nous vous recommandons d'effectuer votre demande aussitôt votre

voyage confirmé. L'AVE est un document électronique lié au passeport et qui demeure valide pendant 5 ans ou jusqu'à l'expiration du passeport, selon la première de ces éventualités à survenir. Vous devez donc voyager avec le passeport déclaré lors de la demande AVE.

ATTENTION : Pour les femmes françaises, l'AVE doit obligatoirement être créée avec le nom de jeune fille. De ce fait, pour faciliter l'enregistrement à l'aéroport, nous demandons aux voyageuses au Canada de renseigner leur nom de jeune fille pour la réservation de leur billet d'avion.

ARRIVEE AUX USA :

Même si vous entrez aux Etats-Unis par la voie terrestre, afin de gagner du temps à la frontière, nous vous demandons de demander le formulaire ESTA sur le site web suivant <https://esta.cbp.dhs.gov/> afin de recevoir une autorisation de voyage dans le cadre du programme d'Exemption de Visa. Tapez bien l'adresse <https://esta.cbp.dhs.gov> car d'autres sites non officiels existent sur la toile et font payer ce service plus cher. Des frais de 14 USD sont à payer en ligne pour chaque demande.

Le formulaire peut être rempli au plus tard 72 heures avant le départ mais il est recommandé de le faire aussitôt le voyage confirmé. Cette autorisation est valable 2 ans jusqu'à expiration du passeport. Le nom que vous renseignez sur le formulaire ESTA doit être le même que celui figurant sur vos billets d'avion et doit bien sûr apparaître sur votre passeport.

Veillez noter que le programme informatique mis en place par le système ESTA ne permet pas de déterminer si les passeports sont valides pour se rendre aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa. Le système ESTA enregistre simplement les données du passeport fournies par le voyageur. Il relève de la seule responsabilité du voyageur de vérifier si le passeport répond aux caractéristiques requises (source : Ambassade des Etats Unis en France).

ATTENTION : Le programme d'exemption de visa (Visa Waiver Program - VWP) permet aux ressortissants français d'accéder sans visa au territoire américain, soit en transit, soit pour un séjour de 90 jours maximum. Un visa est néanmoins nécessaire si vous n'avez qu'un passeport délivré en urgence.

Par ailleurs, les voyageurs qui se sont rendus en Iran, Irak, Syrie, Libye, Somalie, Yémen ou Soudan depuis le 1er mars 2011 et les personnes ayant la nationalité iranienne, irakienne, syrienne ou soudanaise ne peuvent plus bénéficier du régime d'exemption de visa. Nous vous recommandons de suivre les derniers changements sur <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/etats-unis/> car la législation est en cours de changement aux Etats-Unis.

VOUS VOYAGEZ AVEC DES ENFANTS :

Les enfants sont soumis aux mêmes obligations de passeport et de visa que les adultes, décrites ci-dessus. L'inscription de mineurs sur les passeports des parents est désormais impossible, les mineurs doivent être titulaires d'un passeport individuel.

Il faut obligatoirement faire une demande d' AVE et d' ESTA pour chaque enfant.

ATTENTION, à partir du 15 janvier 2017, un enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Pour tout complément d'informations: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Les informations mentionnées ne sont qu'indicatives pour les ressortissants français. Elles peuvent être sujettes à modification sans préavis de la part des autorités concernées. Il est donc prudent de les vérifier auprès des consulats dans le mois précédent votre départ.

Visa

Formalités d'entrée et de séjour

Il est vivement recommandé de consulter régulièrement le site de l'ambassade des États-Unis en France (<https://fr.usembassy.gov/fr/>) et de contacter la compagnie aérienne afin de vérifier les mesures qu'elle adopte à son niveau.

En cas de doute sur sa situation, il est vivement conseillé de prendre l'attache des autorités consulaires américaines en France avant son départ, en écrivant à l'adresse suivante : ParisVisaInquiry@state.gov.

Séjour sans visa

Le programme d'exemption de visa : Visa Waiver Program (VWP)

Depuis le 1er avril 2016, seules les personnes titulaires d'un passeport électronique ou biométrique peuvent bénéficier du programme d'exemption de visa (VWP) qui permet aux ressortissants français d'accéder au territoire américain sans visa, mais avec une autorisation électronique de voyage (ESTA), soit en transit, soit pour un séjour touristique ou d'affaires de 90 jours maximum (s'entendant par la possibilité de signer des contrats, de passer des commandes, de participer à des séminaires ou de rencontrer des clients).

Les personnes titulaires d'autres passeports devront solliciter un visa auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines compétentes (<https://fr.usembassy.gov/fr/visas-fr/>).

NB : le passeport d'urgence ne permet pas d'entrer aux États-Unis sans visa.

Pour plus d'informations sur les types de passeport, il est recommandé de consulter le site Service-public.fr.

L'autorisation électronique de voyage : ESTA

Le ressortissant français qui se rend aux États-Unis par la voie aérienne, maritime ou terrestre et qui bénéficie du VWP doit obligatoirement solliciter, via Internet, une autorisation électronique de voyage avant le départ (Electronic System for Travel Authorization - ESTA), sauf s'il voyage par avion privé ou par bateau privé, auquel cas il doit obligatoirement demander un visa : cf. infra.

L'ESTA peut être obtenue en répondant aux questions posées sur le site Internet (multilingue)

(<https://esta.cbp.dhs.gov/>) seul site habilité par les autorités américaines et permettant un paiement en ligne par carte bancaire (coût 21 eur).

Le formulaire est à renseigner en langue anglaise, mais les instructions sont disponibles en langue française.

La demande d'autorisation peut être déposée à tout moment avant le voyage. Le ministère américain de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security) recommande cependant d'effectuer cette formalité au moins 72 heures avant le départ.

L'ESTA permet de voyager dans le cadre du VWP mais ne constitue pas un droit d'entrée sur le territoire américain, lequel reste accordé ou refusé à l'arrivée par l'officier d'immigration.

L'autorisation est valable 2 ans à compter de la date de délivrance, mais doit être renouvelée en cas de changement de situation (nom, prénom, sexe, nationalité, passeport, réponses différentes aux questions posées, etc.), ou si la date de validité du passeport est inférieure à ce délai de 2 ans. Pour tout nouveau voyage pendant la période de validité de l'autorisation, il conviendra de mettre à jour via Internet certaines informations (numéro de vol et adresse de destination) dans son dossier ESTA et bien évidemment de voyager avec le passeport déclaré sur le formulaire ESTA.

Exclusion du VWP de certaines catégories de voyageurs

(...)

Les voyageurs qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ou qui désirent y voyager avant un séjour aux États-Unis ne peuvent pas bénéficier du régime de l'ESTA et doivent obligatoirement faire une demande de visa auprès d'un consulat américain avant d'entreprendre un voyage aux États-Unis, et ce, même s'ils bénéficient d'un ESTA précédemment approuvé, sous peine de voir celui-ci annulé par les agents de la police aux frontières (Customs and Border Protection) lors de l'entrée sur le sol américain, ou de faire l'objet d'une décision de refus d'embarquement. Pour

plus d'informations (en anglais), consulter la FAQ sur le site de l'agence fédérale Customs and Border Protection (<https://esta.cbp.dhs.gov/faq?lang=en>).

Les voyageurs qui se sont rendus en Iran, Irak, Syrie, Libye, Somalie, Yémen ou au Soudan depuis le 1er mars 2011 et les personnes ayant la nationalité iranienne, irakienne, soudanaise ou syrienne ne peuvent pas bénéficier du régime d'exemption de visa.

Ces personnes doivent solliciter un visa B1/B2 valable, selon les cas, plusieurs années auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines.

Les voyageurs qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ou qui désirent y voyager avant un séjour aux États-Unis ne peuvent pas bénéficier du régime de l'ESTA et doivent obligatoirement faire une demande de visa auprès d'un consulat américain avant d'entreprendre un voyage aux États-Unis, et ce, même s'ils bénéficient d'un ESTA précédemment approuvé, sous peine de voir celui-ci annulé par les agents de la police aux frontières (Customs and Border Protection) lors de l'entrée sur le sol américain, ou de faire l'objet d'une décision de refus d'embarquement. Pour plus d'informations (en anglais), consulter la FAQ sur le site de l'agence fédérale Customs and Border Protection.

Compte tenu des délais de délivrance, il est recommandé d'anticiper ces démarches qui peuvent prendre plusieurs semaines.

Selon l'administration américaine, les personnes ayant besoin d'un visa en urgence pour un voyage d'affaires ou des raisons médicales ou humanitaires pourront bénéficier d'un traitement accéléré de leur demande de visa.

[...]

Selon les autorités américaines, les voyageurs ayant déclaré la nationalité d'un de ces sept pays et bénéficiant déjà d'une ESTA seront informés par courriel de sa révocation, et invités à solliciter un visa.

Il est fortement recommandé aux autres personnes concernées par la réforme qui envisagent un déplacement à court terme aux États-Unis d'effectuer dès que possible une demande de visa. Pour les personnes bénéficiant actuellement d'une ESTA, il est possible de vérifier son statut à cette adresse (multilingue).

Les voyageurs concernés par ces restrictions, envisageant un déplacement aux États-Unis à plus long terme sont invités à consulter, avant de réserver leur billet d'avion, le site Internet de l'ambassade des États-Unis pour se tenir informés des changements en cours.

Restrictions du VWP

Le moindre dépassement du délai de séjour autorisé au titre du VWP lors d'un voyage aux États-Unis entraîne le refoulement immédiat du territoire et, en général, l'interdiction d'entrer de nouveau sur le sol américain pour une durée pouvant être de plusieurs années. Un nouvel ESTA ne serait donc plus délivré. Les voyageurs ayant contrevenu à cette obligation et interdits d'ESTA devront demander un visa touristique s'ils souhaitent à nouveau se rendre aux États-Unis.

[...]

Toute violation de la législation en vigueur expose son auteur à une expulsion et à une interdiction d'accès au territoire américain pendant plusieurs années.

Il ne permet pas de changement de statut sur place (exemple : obtention d'un visa pour poursuivre des études ou exercer une activité professionnelle).

Séjour avec visa

Un voyageur n'entrant pas strictement dans le cadre du VWP ou n'ayant pu obtenir l'ESTA doit solliciter un visa. Il est recommandé de déposer sa demande plusieurs mois avant la date de départ, compte tenu des délais de traitement.

Aux États-Unis, la famille pouvant accompagner un détenteur de visa s'entend uniquement comme le conjoint marié et les enfants célibataires. Le conjoint de fait, y compris pacsé, n'est pas reconnu par les services d'immigration américains et doit soit voyager dans le cadre du VWP dans les conditions mentionnées ci-dessus, soit faire une demande de visa qui sera traitée individuellement.

Les Français doivent donc obtenir un visa de la part des autorités consulaires américaines pour se rendre aux États-Unis :

pour un transit ou un séjour inférieur à 90 jours dès lors que l'on ne dispose pas du type de passeport exigé dans le cadre du VWP ;

pour un séjour d'une durée supérieure à 90 jours ;

pour des séjours dont l'objet n'est ni touristique ni d'affaires, mais correspond à l'exercice d'une activité professionnelle, d'un stage ou d'études.

NB : une visite médicale est obligatoire pour les étrangers qui sollicitent un visa de long séjour aux États-Unis. Toute personne atteinte d'une maladie contagieuse induisant une menace pour la santé publique peut se voir refuser le visa.

Recommandations

Selon la loi américaine, la validité du passeport d'un ressortissant étranger doit couvrir une période de six mois au-delà de la date prévue pour son départ des États-Unis.

Cependant, les États-Unis ont signé des accords avec plusieurs pays, dont la France, aux termes desquels leurs ressortissants sont exempts de l'obligation des 6 mois et doivent uniquement présenter un passeport valide couvrant la durée de leur séjour aux États-Unis.

Plus d'informations sur le site de l'ambassade des États-Unis à Paris.

Toutefois pour éviter toute complication, il est conseillé, à titre de précaution, de disposer d'un passeport présentant une validité d'au moins 6 mois à la date prévue pour son départ des États-Unis, même pour les détenteurs de visa de longue durée en cours de validité : de fortes amendes ont déjà été constatées (supérieures à 500 USD).

Il convient de ne pas plaisanter avec les officiers de CBP (Customs and Border Protection, service des douanes et de la protection des frontières) ou les policiers. Des propos, attitudes ou plaisanteries qui pourraient sembler anodins dans certains pays peuvent conduire aux États-Unis à l'arrestation immédiate et à des poursuites en justice.

En cas de transit via le Canada, les voyageurs doivent impérativement obtenir avant le départ une Autorisation de Voyage Electronique (A.V.E.) pour entrer au Canada. Il vous faut compléter le formulaire en ligne de manière individuelle (une demande par personne) sur le site : www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp.

Il est nécessaire d'avoir une adresse électronique valide. Les frais de 7 CAD sont payables par carte bancaire Visa, Mastercard ou American Express.

L'AVE est accordée en quelques minutes mais nous vous recommandons d'effectuer votre demande aussitôt votre voyage confirmé. L'AVE est un document électronique lié au passeport et qui demeure valide pendant 5 ans ou jusqu'à l'expiration du passeport, selon la première de ces éventualités à survenir. Vous devez donc voyager avec le passeport déclaré lors de la demande AVE.

ATTENTION : Pour les femmes françaises, l'AVE doit obligatoirement être créée avec le nom de jeune fille. De ce fait, pour faciliter l'enregistrement à l'aéroport, nous demandons aux voyageuses au Canada de renseigner leur nom de jeune fille pour la réservation de leur billet d'avion.

Carte d'identité

non

Vaccins

Depuis la pandémie, la plupart des pays n'accueillent que des personnes vaccinées contre la COVID, pensez à vous informer régulièrement sur les conditions sanitaires, et gardez en tête qu'elles sont évolutives.

Recommandations sanitaires

Les obligations sanitaires de chaque pays face à la pandémie évoluent fréquemment, il est important et de votre responsabilité de les consulter jusqu'au jour de votre départ sur le site du ministère des affaires étrangères, rubrique "Conseil aux voyageurs"
